COMMUNE de LA BERTHENOUX (Indre)

<u>Procès-Verbal</u> <u>Conseil Municipal du 08 avril 2024</u>

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à 19h30

le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BERTHENOUX, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe PATRIGEON, Maire.

Date de convocation: 02 avril 2024

Présents:

M. PATRIGEON Philippe, M. LAURENT Michel, Mme PILLET Michelle, M. BLIN Maurice, Mme PAILLET Sandrine, M. LABRUNE Emmanuel, M. PROTON Philippe, M. BARBIER Loïc, M. CRUCHON Philippe, Mme LAURENT Patricia

Secrétaire de séance : Mme PAILLET Sandrine

<u>Début de séance</u> : 19h30 <u>Fin de séance</u> : 21h15

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

DOSSIER 1: FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉS ET DU FONDS DE SOLIDARITÉS LOGEMENT – ANNÉE 2024

Le Maire rappelle que le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés ainsi que du Fonds de Solidarité Logement. Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociales, ...

- Fonds de solidarité logement
 Participation de la commune à hauteur de 1.66 € par résidence principale soit 315.92 €
- Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés Participation de la commune à hauteur de 0.70 € par jeunes de 18 à25 ans soit 6.83 €

Vote: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/004

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Vu la Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du R.S.A Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté en date du 15 janvier 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

<u>Article 1</u>: la commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2024

<u>Article 2</u>: un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit 6.83 €

- Article 3 : la commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024.
- <u>Article 4</u>: un financement sur la base de 1.66 € par résidence principale est approuvé soit 315.92 €
- <u>Article 5</u> : ces sommes seront versées au compte du département

Pour copie conforme, Le Maire,

Le secrétaire de séance Philippe PATRIGEON Sandrine PAILLET »

Le maire présente également les plans du projet d'agrandissement du commerce avec l'isolation et le réaménagement du logement situé au 1er étage et informe le conseil municipal que la demande de permis de construire a été déposé

DOSSIER 2: TRAVAUX COMMERCE - DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire rappelle que lors de la séance du 18/12/2023, il a été décidé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité.

Après étude de la demande, cette subvention, composé de fonds européens, est attribué aux collectivités :

- sur déficit de l'opération
- qui n'ont pas de porteurs de projet ni de gérants en activité
- qui ont une participation « fonds propres » supérieure 40 % De plus, des frais « de rémunération de la conduite d'opération » à hauteur de 5 % des travaux étaient demandés.

Proposition de suspendre ce dossier pour faire les demandes suivantes :

- Fonds vert « isolation »
- Subvention départementale « 1 commune 1 logement » dérogatoire année 2025
- Subvention départementale « FAR » dérogatoire année 2025

Financement

	Montant HT	
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	147 240,00 €	40,00%
Fonds départemental d'Aide au Maintien des Activités	15 380,40 €	4,18%
Commerciales en Zone Rurale	13 300,40 €	4,10/0
Fonds vert	61 440,00 €	16,69%
1 commune 1 logement	16 000,00 €	4,35%
FAR "bâtiment"	54 419,60 €	14,78%
Fonds Propres	73 620,00 €	20,00%
TOTAL	368 100,00 €	100,00%

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition du maire

<u>Vote</u>: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/005

« Le maire rappelle le projet d'extension du commerce multiservices et de l'isolation avec réaménagement du logement

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 368 100.00 € HT Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert « Isolation »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant prévisionnel des travaux à 368 100.00 € HT
- prévoit le financement suivant :

		Montant HT	%
	Dotation d'Équipement des	147 240,00 €	40,00%
	Territoires Ruraux	147 240,00 €	40,00%
	Fonds D épartemental d' A ide a u		
	M aintien des A ctivité s	15 380,40 €	4,18%
Subventions sollicitées	Commerciales en Zone Rural		
	Fonds Vert "isolation"	61 440,00 €	16,69%
	Fonds départemental "1 commune 1 logement"	16 000,00 €	4,35%
	Fonds d'Action Rural	54 419,60 €	14,78%
Fonds propres		73 620,00 €	20,00%
	Total	368 100,00 €	100%

• sollicite une subvention au titre du Fonds Vert « Isolation »

Pour copie conforme,

Le Maire, Le secrétaire de séance Philippe PATRIGEON Sandrine PAILLET»

Délibération 2024/006

« Le maire rappelle le projet d'extension du commerce multiservices et de l'isolation avec réaménagement du logement

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 368 100.00 € HT dont 119 350.00 € pour le logement

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental « 1 commune 1 logement »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant prévisionnel des travaux à 368 100.00 € HT
- prévoit le financement suivant :

		Montant HT	%
	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	147 240,00 €	40,00%
Subventions	Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rural	15 380,40 €	4,18%
sollicitées	Fonds Vert "isolation"	61 440,00 €	16,69%
	Fonds départemental "1 commune 1 logement"	16 000,00 €	4,35%
	Fonds d'Action Rural	54 419,60 €	14,78%
Fonds propres		73 620,00 €	20,00%
	Total	368 100,00 €	100%

• sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental « 1 commune 1 logement »

Pour copie conforme,

Le Maire, Le secrétaire de séance Philippe PATRIGEON Sandrine PAILLET »

Délibération 2024/007

« Le maire rappelle le projet d'extension du commerce multiservices et de l'isolation avec réaménagement du logement

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 368 100.00 € HT

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rural

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve le montant prévisionnel des travaux à 368 100.00 € HT
- prévoit le financement suivant :

		Montant HT	%
	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	147 240,00 €	40,00%
Subventions	Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rural	15 380,40 €	4,18%
sollicitées	Fonds Vert "isolation"	61 440,00 €	16,69%
	Fonds départemental "1 commune 1 logement"	16 000,00 €	4,35%
	Fonds d'Action Rural	54 419,60 €	14,78%
Fonds propres		73 620,00 €	20,00%
	Total	368 100,00 €	100%

• sollicite une subvention au titre du Fonds d'Action Rural

Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe PATRIGEON Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

DOSSIER 3: BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 088.22 €	4 932.00 €
Investissement	0.00€	0.00€

<u>Vote</u>: 9 pour 0 contre

Délibération 2024/008

SERVICE PUBLIC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération N° 2024/008

Le conseil municipal réuni sous la présidence M. LAURENT Michel délibérant sur le compte administratif de l'ex Philippe Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considér 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : cice 2023 dressé par M. PATRIGEON

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PI	RINCIPAL					
Résultats reportés		1 940,61		37 337,76	0,00	39 278,37
Opérations de l'exercice	3 088,22	4 932,00	0,00	0,00	3 088,22	4 932,00
TOTAUX	3 088,22	6 872,61	0,00	37 337,76	3 088,22	44 210,37
résultats de clôture		3 784,39		37 337,76		41 122,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	3 784,39	0,00	37 337,76	0,00	41 122,15
RESULTATS DEFINITIES	0.00	3 784,39	0,00	37 337,76		41 122,15

2" constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés) titres budgétaires aux différents comptes; 3" reconnait la sinérité des restes à réaliser; 4" arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : Mme PILLET Michelle, M. BLIN Maurice, Mme PAILLET Sandrine, M. LABRUNE Emmanuel, M. PROTON Pierre, M. BARBIER Loic, M. CRUCHON Philippe, Mme LAURENT Patricla



Pour expédition conforme Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET

Compte de gestion 2023

Lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie

Vote: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/009

« Le CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant les opérations régulières,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme, Le Maire Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

Philippe PATRIGEON

Affectation du résultat 2023

<u>Vote</u>: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/010

« Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section d'exploitation			
Résultat reporté N-1			1 940.61 €
Résultat de l'exercice	4 932.00 €	3 088.22 €	1 843.78 €
Résultat à affecter			3 784.39 €
Section d'investissement			
Résultat reporté N-1			37 337.76 €
Résultat de l'exercice	0.00€	0.00 €	0.00 €
Résultat à affecter			37 337.76 €

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023, approuvé ce

à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter au budget de l'exercice 2024 :

à la section d'investissement : l'excédent d'investissement de 37 337.76 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté »

à la section d'exploitation : l'excédent d'exploitation de 3 784.39 € au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté »

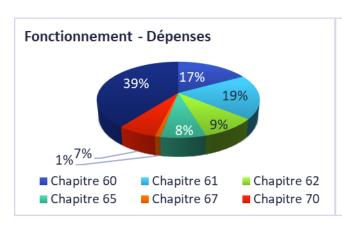
Pour copie conforme,

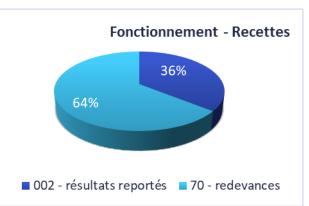
Le Maire Philippe PATRIGEON Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

♣ Budget 2024

Fonctionnement

Dépenses : 10 581.34 €
Recettes : 10 581.34 €





Investissement

Dépenses : 41 519.10 €
 Recettes : 41 519.10 €





<u>Vote</u>: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/021

« Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 581.34 €	10 581.34 €
Investissement	41 519.10 €	41 519.10 €
Total	52 100.44 €	52 100.44 €

Pour copie conforme,

DOSSIER 4: BUDGET LOTISSEMENT

Compte administratif 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00€	9 186.80 €
Investissement	0.00€	0.00€

Vote: 9 pour 0 contre

Délibération 2024/011

BUDGET LOTISSEMENT LA BERTHENOUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF &&&&&& Délibération N° 2024/011

eil municipal réuni sous la présidence M. LAURENT Michel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. PATRIGEON e Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que M. le Maire se soit retir

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PI	RINCIPAL					,
Résultats reportés	2 800,00		52 765,20		55 565,20	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	9 186,80	0,00	0,00	0,00	9 186,80
TOTAUX	2 800,00	9 186,80	52 765,20	0,00	55 565,20	9 186,80
résultats de clôture		6 386,80	52 765,20		46 378,40	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	6 386,80	52 765,20	0,00	46 378,40	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	6 386,80	52 765,20	0,00	46 378,40	

^{2°} constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au réaultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés) titres budgétaires aux différents aux diffé

Pour expédition conforme Le Président Michel LAURENT

Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET



Lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie

Vote: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/012

« Le CONSEIL MUNICIPAL:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant les opérations régulières,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

^{3&}quot; reconnali la sincérité des restes à réaliser;
4" arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;
6" sur signé au registre des délibrations : me PILLET Michelle, M. BLIN Maurice, Mme PAILLET Sandrine, M. LABRUNE Emmanuel, M. PROTON Philippe, M.
BARBIER Loic, M. CRUCHON Philippe, Mme LAURENT Patricia

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe PATRIGEON Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

♣ Affectation du résultat 2023

<u>Vote</u>: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/013

« Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et en particulier celles relatives à l'affectation des résultats,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023, approuvé:

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section de fonctionnement			
Résultat reporté N-1			-2 800.00 €
Résultat de l'exercice	9 186.80 €	0.00 €	9 186.80 €
Résultat à affecter			6 386.80 €
Section d'investissement			
Résultat reporté N-1			-52 765.20€
Résultat de l'exercice	0.00€	0.00 €	0.00 €
Résultat à affecter			-52 765.20 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les résultats à affecter

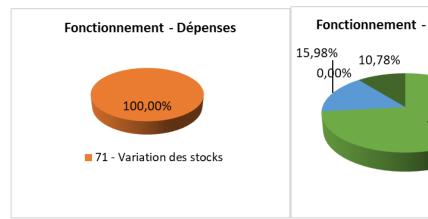
Le contenu de cette décision sera repris dans le budget unique de l'exercice 2024.

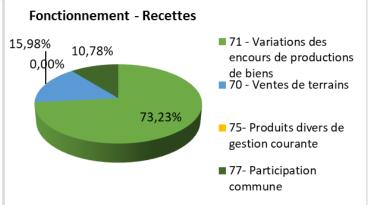
Le Maire, Philippe PATRIGEON Pour copie conforme, Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

Budget 2024

o <u>Fonctionnement</u>

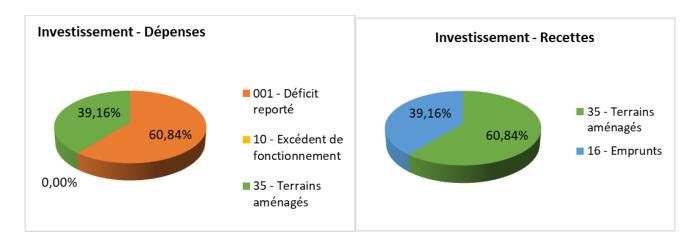
Dépenses : 52 765.43 €
Recettes : 52 765.43 €





Investissement

Dépenses : 86 730.58 €Recettes : 86 730.58 €



<u>Vote</u>: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/020

« Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	52 765.43 €	52 765.43 €
Investissement	86 730.58 €	86 730.58 €
Total	139 496.01 €	139 496.01 €

Le Maire, Philippe PATRIGEON Pour copie conforme, Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

Au 1er janvier 2024, deux terrains sont toujours en vente :

- Lot n°2 : 947 m² (9.50 € HT/m² soit 8 996.50 € HT))
- Lot n°3:846 m²(9.50 € HT /m² soit 8 037.00 € HT)

DOSSIER 4: BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	372 957.79 €	420 514.26 €
Investissement	241 467.37 €	309 731.36 €
Reste à réaliser	73 470.80 €	31 317.40 €
(investissement)		

<u>Vote</u>: 9 pour 0 contre

Délibération 2024/014



Compte de gestion 2023

Lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie

Vote: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/15

« Le CONSEIL MUNICIPAL:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant les opérations régulières,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

> Pour copie conforme, Le Maire, Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

Philippe PATRIGEON

Affectation du résultat 2023

Vote: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/016

« Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et en particulier celles relatives à l'affectation des résultats,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023, approuvé ce même jour:

	Recettes réelles	Dépenses réelles	
Section de fonctionnement			
Résultat reporté N-1			277 931.92 €
Résultat de l'exercice	420 514.26 €	372 957.79 €	47 556.47 €
Résultat à affecter			325 488.39 €
Section d'investissement			
Résultat reporté N-1			- 72 695.67 €
Résultat de l'exercice	309 731.36 €	241 467.37 €	68 263.99 €
Résultat à affecter			- 4 431.68 €
Dépenses engagées non mandatées			73 470.80 €
Recettes à recevoir			300 078.47 €
Besoin de financement total			46 585.08 €

Considérant le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à 46 585.08 €.

Le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

Couverture en besoin de financement c/1068 46 585.08 € Affectation complémentaire en réserve c/1068 néant Affectation du solde de l'excédent reporté 278 903.31 €

Le contenu de cette décision sera repris dans le budget unique de l'exercice 2024. Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance Le Maire, Philippe PATRIGEON Sandrine PAILLET »

Vote des taux d'imposition 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux 2023	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits attendus 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	270 100	35,08	97,3	282 800	35,99	101 789
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	114 000	39,24	124,98	118 500	40,26	47 710
Taxe d'habitation "résidence						
secondaire"	113 164	14,56	53,57	112 300	14,94	16 777
					TOTAL	166 276

Calcul du coefficient de 166 275 variation proportionnelle 2024 162 056 1,026034

Vote: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/017

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023/24 du 25/04/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.08 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :39.24 %

Taxe d'habitation : 14.56 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.99 %
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.26 %

■ Taxe d'habitation : 14.94 %

Pour copie conforme, Le Maire, Le secrétaire de séance Philippe PATRIGEON Sandrine PAILLET »

Crédit de fongibilité

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

<u>Vote</u>: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/018

« Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité est passée à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le maire précise que cette nomenclature prévoir que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans u chapitre qui ne dispose pas d'un dispositif suffisant, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à

chapitre, l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

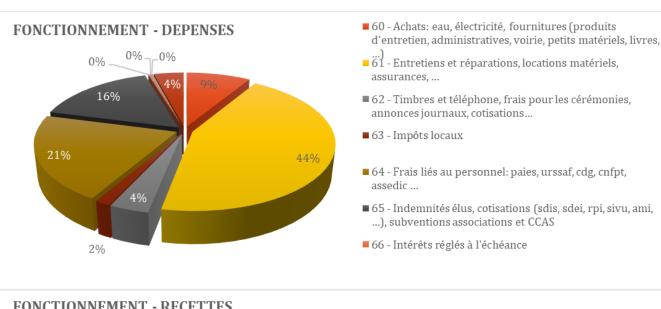
- Fixe le taux de fongibilité de crédits à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections
- Autorise le Maire à signer tous documents ou acte administratif relatif à cette affaire

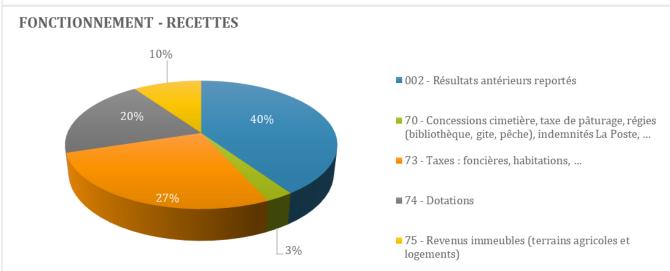
Le Maire, Philippe PATRIGEON Pour copie conforme, Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

Budget 2024

Fonctionnement

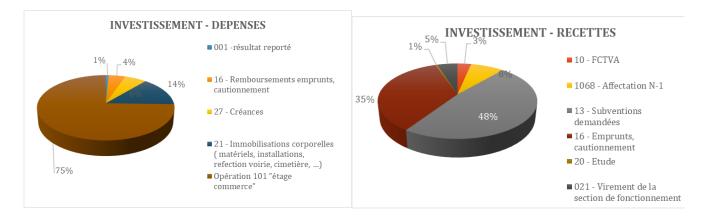
Dépenses : 689 957.84 €Recettes : 689 957.84 €





o <u>Investissement</u>

Dépenses : 576 540.23 €
 Recettes : 576 540.23 €



Travaux / achats prévus au budget 2024 :

- Réfection de la voirie « Les Brosses »
- Travaux de rénovation du logement situé au dessus du commerce
- Travaux d'entretien de la voirie communale et des chemins

Vote: 10 pour 0 contre

Délibération 2024/019

« Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	689 957.84 €	689 957.84 €	
Investissement	576 540.23 €	576 540.23 €	
Total	1 266 498.47 €	1 266 498.47 €	

Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe PATRIGEON Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET »

QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

o 14 avril : animation conte et reconte « la rando des animaux » – salle des associations – 15h00

o 21 avril : marche du cœur -stade – association sports animations

08 mai : cérémonie – rendez-vous 10h15 à la mairie

26 mai : journée de la nature et du bien-être – place de l'église – toute la journée

o 02 juin : animation conte et reconte – salle des associations

o 09 juin : élections européennes

o 30 juin : marche UFOLEP –

Le Maire, Philippe PATRIGEON Le secrétaire de séance Sandrine PAILLET